L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
No. 73, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS.
MATIN, 26 JUILLET.

FEUILLETON.

JEAN DE THOMMERAY

PAR

JULES SANDEAU.

X.

—Comment donc! reprit-il, deux mots y suffiront. Tout là dedans allait à la diable. On y brûlait depuis longtemps la chandelle par les deux bouts, si bien que les deux bouts avaient fini par se rejoindre. La petite comtesse était aux abois: deux cent mille francs d'arriéré, sans compter le courant, c'est dur! De quoi s'est avisé le satané marquis? Il connaissait la place, il en avait surpris les côtés faibles. Le vieux renard attendait son heure: il l'a saisie. Il a payé la dette de madame, et s'est fait attacher monsieur en qualité de premier secrétaire. Si vous aviez besoin de quelques explications...

—Grand merci! lui dis-je; j'ai compris de reste. Voilà, monsieur, une comédie toute faite.

—Vieux habits, vieux galons! Le sujet n'est pas précisément nouveau.

—Si pourtant, ajoutai-je, vous vous décidiez un jour à le traiter, je pourrai vous fournir un dénoûment qui le rajeunirait peut-être.

Nous nous quittâmes là-dessus. Je marchai longtemps au hasard dans un état d'hébétement complet. Quand je repris mes sens, ma jeunesse était morte, un homme nouveau venait de naître en moi. C'est tout.—Que pensez-vous de ma petite histoire?

—Voilà, m'écriai-je, une abominable aventure; mais franchement je n'y vois rien qui justifie votre métamorphose. Parce qu'on a eu le malheur de rencontrer sur son chemin une créature perverse ou pervertie...

—Eh! non, monsieur, eh! non, reprit-il avec l'accent d'une douce insistance, vous êtes dans l'erreur. Mme. de R... n'était pas une créature perverse ou pervertie; c'était tout simplement un produit naturel, quoiqu'un peu raffiné peut-être, de notre civilisation. Pourquoi lui jeter la pierre? Inoffensive autant que nulle, ni fausse, ni rusée, ni perfide, aussi incapable d'un sentiment profond que d'une pensée sérieuse, sans notion exacte du bien et du mal, elle était naïvement et sincèrement ce que la société l'avait faite. Vous auriez tort de voir en elle une exception. Le règne des femmes est fini.—Au lieu de pousser l'homme aux grandes choses, elles ne lui demandent plus que l'entretien de leurs vanités. Les besoins d'argent ont étouffé les besoins du cœur.—L'amour qui autrefois enfantait des prodiges acquitte aujourd'hui des factures.—Il n'y a plus de femmes.

—Vous vous trompez, lui répliquai-je.—Il y a chez nous des mères, des sœurs, des épouses, qui, tous les jours et à toute heure, accomplissent dans l'ombre des miracles de bonté, de dévoûment et de charité. Il y en a dans tous les rangs, depuis le plus humble jusqu'au plus élevé. Quoi! parce que vous avez eu la simplicité de prendre une poupée pour une femme, il faut que toutes les femmes servent d'excuse à votre aveuglement! Vous insultez à tous nos respects, à toutes nos vénérations! La société est moins malade que vous ne voulez le dire, mais vous, monsieur, vous l'êtes encore plus que je ne le craignais. Pourquoi n'êtes-vous pas retourné dans votre famille? Vous aviez jeté vers elle un cri de détresse et de désespoir, elle vous rappelait, votre jeunesse n'était pas morte: elle vous attendait.

Jean secoua la tête.—Il était trop tard, monsieur. Je vous dois un dernier aveu. Depuis mon séjour à Bade, la fièvre du jeu ne m'avait pas quitté: à mon insu, pour racheter Mme de R..., j'avais vendu mon âme au diable. Qu'aurais-je fait parmi les miens? Je n'avais plus le goût des émotions paisibles: je serais bientôt mort de chagrin. Vivons et jouissons, après nous le déluge! Voici l'heure de la bourse, et à mon grand regret je suis forcé de vous laisser.

—Encore un mot, lui dis-je en me levant, et vous irez à vos affaires. Jusqu'à présent, tout vous a réussi, mais vous ne vous flattez pas d'avoir enchaîné la fortune. Autrement vous joueriez à coup sûr, et où seraient l'honneur, la probité? Vivez et jouissez, c'est très joli, cela. Que ferez-vous le jour où la fortune vous trahira? Car il viendra, ce jour, n'en doutez pas.

—Qu'il vienne, je suis prêt.

—Vous vous tuerez, lui dis-je.

Il ne répondit pas. Et Dieu!.... et votre mère?

Après un moment d'hésitation, Jean me tendit sa main; je la pris.—Vous êtes bien déchu, mon enfant! Je m'explique la douleur de votre famille; je la comprends et je la partage. Eh bien! même à cette heure je ne veux pas désespérer de vous. Il sourit tristement, et je le quittai.

A quelques jours de là, j'écrivais à Mme de Thommeray, et, tout en m'appliquant à ménager son cœur, je lui rendais compte de mon entrevue avec Jean. Je ne cherchai pas à le revoir: d'autres pensées me préoccupaient. La guerre venait d'éclater. Déjà l'ennemi marchait sur Paris: le monde était rempli du bruit de nos désastres.

Qui n'a pas vu Paris pendant les derniers jours qui précédèrent l'investissement ne saurait se faire une idée de la physionomie qu'il présentait alors. A la confusion, au désarroi, à l'effarement qu'avait jetés dans les esprits la nouvelle de nos défaites, succédaient les mâles pensées et les fermes résolutions. On se tenait prêt pour les grands sacrifices; un courant d'héroïsme avait traversé tous les cœurs. Déjà les hommes veillaient sur les remparts. Les squares, les jardins publics étaient transformés en parcs d'artillerie, les places en champs de manœuvres où les citoyens devenus soldats s'exerçaient au maniement du fusil, toutes les classes mêlées et confondues ne formant plus qu'une âme, l'âme de la patrie. Les tambours battaient et les clairons sonnaient sur les berges du fleuve. Canons et mitrailleuses, traînés sur leurs affûts, ébranlaient les quais et les boulevards. Armées de leur tonnerre, les canonnières sillonnaient la Seine. Les débris de nos armées mutilées apportaient au service de la défense le dernier sang de la France guerrière. Des bataillons de marins traversaient la ville pour aller occuper les forts; les gardes mobiles des départements, accourus du fond de leurs provinces, bivouaquaient çà et là sous des tentes improvisées. A côté de ces spectacles fortifiants, il y en avait d'autres d'une réalité navrante et qui marquaient à toute heure les progrès de l'invasion. Refoulées sur la capitale par l'approche des armées ennemies, les campagnes environnantes se réfugiaient dans son enceinte. Ce n'était partout que longues files de voitures chargées de meubles et d'ustensils de ménage enlevés précipitamment. J'ai vu de pauvres gens attelés eux-mêmes à la charrette qui portait toute leur richesse et ne sachant pas où ils iraient coucher le soir; d'autres poussaient devant eux les troupeaux de leurs étables. Par un des contrastes où la nature semble se complaire, un ciel resplendissant, un gai soleil d'automne éclairaient ces scènes désolées.

J'étais rentré depuis une semaine. En ces jours de fiévreuse attente où personne ne tenait chez soi, je vivais dans la rue, attiré par tous les bruits, me mêlant à tous les groupes, recueillant toutes les nouvelles. Un matin, sur le quai Voltaire, entre le Pont-Royal et le pont des Saints-Pères, je me trouvai face à face avec Jean.

—A la bonne heure! lui dis-je en l'abordant, vous êtes resté, c'est bien.

—Oui, je suis resté, répliqua-t-il; j'avais à liquider ma fortune. Aujourd'hui, c'est chose faite. Toutes mes mesures sont prises: je pars ce soir pour aller vivre à l'étranger.

—Vous partez! m'écriai-je: c'est quand votre patrie agonise que vous songez à la quitter!

—La patrie! monsieur! L'homme sage l'emporte partout avec lui. Vous-même, que faites-vous ici?

—Je n'y suis pas rentré pour en sortir. Je ne vaux plus grand'chose; mais c'est ici que j'ai connu les bons et les mauvais jours. Paris a fait de moi le peu que je suis. Je veux m'associer à ses périls, ne fût-ce que par ma présence. Je vivrai de ses émotions, je partagerai ses angoisses, et, s'il doit souffrir de la faim, j'aurai l'honneur d'en souffrir avec lui; mais vous, Jean de Thommeray, mais vous! Je vous savais bien malade; mais je ne pensais pas que vous fussiez tombé si bas. Le pays est envahi,—et vous, jeune homme, au lieu de sauter sur un fusil, vous vous jetez sur votre portefeuille! La fortune de la France est près de sombrer, et vous n'avez d'autre souci que de réaliser votre avoir! Demain l'ennemi sera à nos portes, et vous bouclez votre valise, vous vous enfuyez lâchement! Ce n'était pas assez d'avoir plongé votre famille dans le deuil et le désespoir: vous lui infligez cette honte!

Une vive rougeur lui monta au front, un éclair brilla dans ses yeux.—Pardon, monsieur, pardon! Voilà de bien grands mots, ce me semble. Vous êtes trop jeune, et moi trop vieux pour que nous puissions nous entendre. Je ne m'enfuis pas, je m'en vais. Ce qui se passe n'est pas fait pour me retenir. Paris ne m'intéresse point. Qu'il soit châtié, ce n'est que justice. Quant à ma famille, elle est à l'abri des tracas de la guerre, et je ne vois pas pourquoi il me serait interdit d'aller chercher pour mon propre compte, soit à Bruxelles, soit à Londres, soit à Florence, la paix et la sécurité dont ils continueront de jouir en Bretagne.

Je sentais mon cœur submergé de dégoût. J'allais m'éloigner quand tout à coup Jean tressaillit.—Ecoutez! dit-il.—Je prêtai l'oreille et j'entendis une musique étrange, dont les accents, vagues d'abord et presque indistincts, grandissaient et semblaient se diriger vers nous. Je regardais en même temps que j'écoutais: j'aperçus en avant du pont de Solférino une masse confuse et qui s'avançait en chantant. C'était un chant lent et grave, d'un caractère presque religieux, et qui n'avait rien de commun avec les éclats de voix auxquels nous étions habitués. Jean s'était accoudé sur le parapet. Je l'observais, il était très pâle. Cependant la masse de moins en moins confuse se rapprochait de plus en plus. Je reconnus enfin un chant de la Bretagne et le son du biniou: les gardes mobiles du Finistère faisaient leur entrée dans Paris. Ils marchaient au képi, vêtus de toile grise, le bissac de toile grise au dos, ils s'avançaient d'un pas net et ferme, marchant par pelotons et occupant le quai dans toute sa largeur. En tête, à cheval, le chef de bataillon; derrière lui, l'aumônier et deux capitaines. La tête de colonne n'était plus qu'à quelques pas de nous. A mon tour, j'avais tressailli. Je regardai Jean: sa main s'abattit sur la mienne.—Mon père!..... mes deux frères! dit-il d'une voix sourde.—Et Jean vit passer devant lui, sous leurs formes les plus saisissantes, les éternelles vérités qu'il avait si longtemps méconnues: Dieu, la patrie, le devoir, la famille. Tout le cortége de ses années honnêtes défilait sous ses yeux en chantant. Je portai le dernier coup. A l'un des balcons du quai, je venais d'apercevoir sa mère.—Malheureux! m'écriai-je, vous disiez qu'il n'y avait plus de femmes. Tenez, en voici une, la reconnaissez-vous?—Mme de Thommeray agitait son mouchoir, le chant breton redoublait de ferveur, et le chef de bataillon, avec la courtoisie d'un vieux gentilhomme, s'inclinait sur son cheval et la saluait de son épée. Muet, immobile, l'œil morne et la paupière aride, Jean paraissait changé en pierre: je le laissai à la merci de Dieu.

Le lendemain, dans la cour du Louvre, le commandant de Thommeray assistait à l'appel de son bataillon. L'appel terminé, il passait devant les rangs, lorsqu'un mobile en sortit et lui dit:—Commandant, on a oublié d'appeler un de vos hommes.

—Comment vous nommez-vous?

—Je m'appelle Jean, répondit le mobile en baissant les yeux.

—Qui êtes-vous?

—Un homme qui a mal vécu.

—Que voulez-vous?

—Bien mourir.

—Etes-vous riche ou pauvre?

—Hier encore je possédais une richesse mal acquise: je m'en suis dépouillé volontairement. Il ne me reste que mon fusil et mon bissac.

—C'est bon!—Et d'un geste il le fit rentrer dans les rangs.

Il y eut un long silence. Le commandant était venu se placer devant le front du bataillon.—Jean de Thommeray! cria-t-il.

Une voix mâle répondit:—Présent!

FIN.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les gentlemen peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégorgé, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades sans se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang faiblesse; avec un sang riche force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments fassent du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer les aliments, tel est le rôle de l'estomac. Si le laboureur n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digèrera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux!

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par la quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait, pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 27 sept—

L'EQUITABLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.
(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

Succursale, rue du Camp 33, Nlle-Orléans.

Assessements........ [illegible]
Revenu annuel........ [illegible]

Excédant, $2,5[illegible],000 17.

Nouvelles affaires de 1872, $51,311,979, dépassent le chiffre de toutes les autres compagnies qui existent dans le monde de $17,[illegible],000.

A. P. CLEVELAND & SON
Agents-généraux pour la Louisiane et le Mississippi. mars—sm1

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1873.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes:

A. SOCOLA, JOS. DAVID,
F. JAUFROID, G. W. DUNBAR,
M. BERWIN, J. J. REISS,
N. A LLAMBIAS, J. E. GOURDAIN.

R. M. DAVIS, Président.
NUMA LANDRY, Caissier.
19jan

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, capt. Gáedy, samedi, 26 juill.
VILLE-DU-HAVRE, capt. Sarment, samedi, 9 août
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 23 août
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 6 sep.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $125. | Seconde cabine, $[illegible].
Billets d'excursion à prix réduits.
Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—12R Gallier Court. Lettre M. N. O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, [illegible] sur la Clyde, faisant le [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] Glascow et New [illegible]

LOUISIANA, MINNESOTA, ALABAMA, PENNSYLVANIA, VIRGINIA, GEORGIA, [illegible] construction.

Les steamers [illegible] partiront

Pour Liverpool, comme suit:—
LOUISIANA........ SAMEDI, 9 août.
De New York à Glasgow:
VIRGINIA........ MERCREDI, 6 Août
GEORGIA........ MERCREDI, 20 Août
PENNSYLVANIA........ MERCREDI, 3 Sept.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Nouveau Tarif de passage en monnaie courante des Etats-Unis.

	Chambre	Intermédiaire	Entrepont	Aller et retour
De la Nlle-Orléans à Liverpool, et toutes les parties du Royaume Uni	$125 00	$80 00	$35 00	$200 00
Paris	144 01	80 00	45 00	240 00
Vienne	170 00	80 00	60 00	290 00
Havre, Hambourg, Anvers	135 00	86 00	40 00	220 00
Brême, Gothenbourg, Christiana, Bergen, Copenhague, Malmo, Christiansand, Stavanger et Drontheim	145 00	88 00	45 00	240 00

Pour le trajet entier, retournant via Glasgow et New-York, et de là par rail ou steamer (à l'option des passagers) pour la Nlle-Orléans, ajouter $30 au tarif ci-dessus.

	Chambres	Intermédiaire	Entrepont	Aller et retour
Certificats payés d'avance pour la Nlle-Orléans de Liverpool, et de toutes les parties de l'Angleterre	120 00	50 00	36 00	
Hambourg, Havre et Anvers	130 00	60 00	41 00	
Brême, Gothenberg, Christiania, Malmo, Christiansand, Copenhague, Stavanger et Drontheim	140 00	60 00	45 00	

Payable en monnaie courante des Etats-Unis.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, petits enfants gratis.
Pour fret ou passage, s'adresser à A. K. MILLER & CO., Au No 29 de la rue Carondelet, Agents. 6oct—

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Strassburg	10 sept.	11 octobre.
Hannover	24 "	25 "
Frankfurt	" octobre	" novembre
Koeln	22 "	22 "

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres........ $150 en or.
Entrepont........ 45 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres........ $150 en or.
Entrepont........ 45 "
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres........ $65 en or.
Entrepont........ 15 "

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,

Le steamer NEW ORLEANS, Gager, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 26 Juillet, à 8 h. A. M.
Passage........ $50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, directement—Départ, JEUDI, le 31 de juillet à 6 P. M., Portant la malle des E. U.
Le beau steamer, de première classe JUNIATA, capt Catherine,
Pour fret ou passage, s'adresser à EDW. A. YORKE, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier.
Le steamer YAZOO, cap. Barrett, suivra et partira à son jour régulier.

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression CREOLE, Capitaine Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de [illegible] heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin; le VENDREDI à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M., et le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI le steamer ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour le Covington. Il partira de l'Old Landing, pour le retour le Mardi et le Vendredi, à [illegible] heures du matin; de Mandeville, tous les matins et tous les DIMANCHES SOIR.

Pour les excursions—le steamer partira, tous les DIMANCHES MATIN, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA, Agent.
1er mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Compagnie de Paquebots Quotidiens de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le steamer à basse pression, de la malle des Etats-Unis, CREOLE, Capitaine Wm Hanover, reprendra, pour les familles et autres, son service régulier du dimanche et du mercredi. Il partira, pour les susdites villes, le DIMANCHE de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à l'arrivée des chars de sept heures et demie du matin, et le MERCREDI, à l'arrivée des chars de neuf heures du matin. Il reviendra le soir, à temps pour les chars de sept heures.

Repas servis à toute heure, le restaurant et la barre ayant été affermés par H. Deligne.

Prix de l'excursion—aller et retour........ $1 00
Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent.
20 mars—4m Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
HENRY TETE.
Cha. Grice, capitaine, Rob. Owen, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le Hy. TETE reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 132 Commune.
7sept—12m

TUNICA.

Pour Tunica, le débarcadère Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot SELMA remplaçant le W. S. Pike, de la malle des Etats-Unis, fera le service deux fois par semaine—capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M. pour Tunica. J. E. CARLIN, agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Pour Opelousas, Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur PREBLE, capitaine H. H. Bread; commis, J. B. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BRITTON & EPPLER, Agents, No 139 rue Gravier.
Agents, G. CARRIER, Washington,
Mavrilly J. DUBOURDIEU, Port Barré.

Bateau de la Nlle-Orléans et de Grand Ecore—Une fois par semaine.—Le bateau à vapeur ST. MARY, capitaine Jno. C. Mitchell; Geo. [illegible] Hamilton et Tom J. Dowty, commis, partira tous les SAMEDIS, pour Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery, les débarcadères de Durand et de Bulton, la Rivière aux Cannes, Alexandria, les débarcadères de Normand et de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires.
M. W. JOYCE, No 12, rue Front.
J. E. CARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas.
JNO. JANNEY, No 132, rue de la Commune
18fév—5m.

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Rail-Road de Grosse-Tête.

Partant tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à [illegible] heures P. M.
Le bateau ST. JOHN, capitaine W. R. Greathouse, commis J. P. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
Nov—6m E. O. MELANÇON, 11, rue Conti

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et les VENDREDIS à 10 heures A. M.
Le bateau LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charlet.
Le bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET,
16 juil—1an No 11 rue Conti

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL
— DE LA —

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1872, y compris les risques non expirés de 1871........ $222,544 71
Primes sur risques d'incendie........ $149,[illegible] 12
Primes sur risques de rivières........ 34,215 94
Primes sur risques de mer........ [illegible] — $222,544

En moins:
Primes remboursées........ 2,542 17
Primes sur risques non expirés en 1872........ [illegible] — 54,761 17
Montant net des primes........ $167,7[illegible]

Pertes payées dans la même période:
Sur primes d'incendie........ [illegible]
Sur primes de rivières........ [illegible]
Sur primes de mer........ [illegible]
Réassurances........ [illegible]
Réduction (rebate) au lieu de scrip........ [illegible]
Taxes........ [illegible]
Intérêt sur tous les scrips non encore payés, dépenses, escompte et intérêt........ [illegible]

Réservé pour pertes non encore réglées, l'actif de la Compagnie est comme suit:
Encaisse........ $63,644 41
Effets à recevoir, prêts sur gages........ 42,[illegible] 00
Effets à recevoir pour primes........ [illegible]
Comptes en voie de recouvrement........ [illegible]
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp........ 90,000 00
Bonds de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nlle-Orléans........ 200,000 00
Actions de banques........ 47,688 00
Bonds de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles........ 51,000 00
Actions de la Compagnie du Valette Dry Dock........ 8,000 00
Actions du Harbor Protection Company........ 1,140 00
Bonds de la Société de l'Odd Fellows Hall........ 3,600 00
Bonds de la Grand Loge F. et A. M........ 5,000 00
Bonds de l'Agricultural and Mechanics' Fair Association........ 3,000 00
Actions de la Compagnie d'Assurance........ 3,000 00
Actions suspendues et compte de bonds........ 264,156 00
$675,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ALF. MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.
ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:
Il est résolu que Six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé soient payés aux porteurs légaux du dit scrip, à dater du 11 février 1873.
ALF. MOULTON, Président,
WM. M. PERKINS, Vice-Président
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:
A. Moulton, Adolph Meyer,
Wm. M. Perkins, S. J. Keith,
Augustus Block, Jno. T. Moore,
R. Hare, M. C. Randall,
S. M. Horrell, W. F. Tutt,
Jno. C. Rodgers, Geo. W. Roper.
16janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

SEIXIÈME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873.
Primes d'incendie........ $99,490 53
Primes de rivières........ 17,011 74
Primes de mer........ 14,044 27
130,555 54
En moins, primes remboursées........ 1,293 20
$129,262 34

Payé dans l'année—
Pertes par l'incendie........ $33,192 02
Pertes sur les rivières........ 7,745 61
Pertes sur mer........ 4,709 52
$45,648 14
Réassurances........ 7,651 50
Loyer........ 2,500 00
Taxes........ 4,831 16
Réfaction (rebate)........ 14,012 22
Réservé pour risques non expirés........ 32,700 00
Dépenses, escomptes et intérêts........ 9,722 77 | 117,066 90
$12,2[illegible] 74

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis........ $11,919 20
Prêts garantis par hypothèque........ 31,128 00
Effets à recevoir pour primes........ 14,952 80
Actions, bons et autres garanties........ 142,478 69
Propriété foncière........ 11,505 16
Primes en voie de recouvrement........ 17,597 65
En caisse........ 14,636 24
$244 636 74

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 mai 1873.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de cinq piastres par action, payable à dater du 26 du courant.

— DIRECTEURS —
A. CHIAPELLA, L. F. GÉNÉRÈS,
W. B. SCHMIDT, R. W. ADAMS,
C. KOHN, J. J. FERNANDEZ,
ED. BURTHE, F. LABORDE,
A. TERTROU, A. GIRAUD,
BAYLE, B. SALOY,
A. BONNECAZE, H. BOISBLANC.
18mai—1m

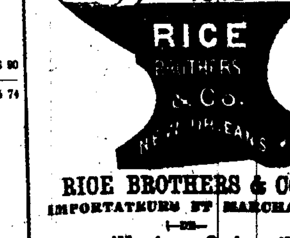

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
— EN —

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,
Succursale, au No 568 de la rue des Magasins.
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de ferblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.
FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES de MENAGE.

FABRICANTS DE
ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque.
FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans, comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti.
Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.
4 oct—6 mois—

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands [illegible] de la Bourse, à côté des bureaux de M. L. G. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. [illegible]

E. DECHAMPS,

No. 20, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans,
—Importateur de—
EAUX-DE-VIE et VINS français.
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.
Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente de OELSSER AMER DES PYRENEES.
21 janv—1an

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 25 mai 1873,
Les trains partiront à [illegible] h. du matin et à [illegible] h. de l'après-midi
Ils arrivent à [illegible] h. de l'après-midi et à [illegible] h. du matin.

Le train express de 4 h. du soir ne s'arrête qu'aux stations régulières.

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—Ce train part tous les jours (le Dimanche excepté) pour Ocean Springs et les stations intermédiaires, à 3 heures et quart de l'après-midi, et part d'Ocean Springs pour la Nouvelle-Orléans tous les jours (le Dimanche excepté) à 6 heures du matin, s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires.

C'est la seule ligne dont les WAGONS PULLMAN vont sans désemparer jusqu'à Louisville, St-Louis, Lynchburg et aux sources de la Virginie. Les trains se relient très exactement aux convois de toutes les routes populaires de l'EST, du NORD et de l'OUEST.

Billets à vendre au coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel ainsi qu'au Dépôt.
S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.
R. P. SHUTE, Agent général des billets.
1er janv—

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

Passenger Depot foot of Canal Street.
On and after May 25th 1873
TRAINS
will leave at 8 A. M. and at 5 P. M.
" arrive at [illegible] A. M. and at [illegible] P. M.
Express train stops only at regular stations.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS.—Leaves New Orleans every day (Sunday excepted) for Ocean Springs and intermediate stations at 3.15 P. M.; Returning, leaves Ocean Springs daily (sunday excepted) at 6 A. M.: Arrives in New Orleans at [illegible] A. M., stopping at all way stations.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, St. Louis, Lynchburg and Virginia Springs.

For tickets and information apply at office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at Depot.
S. H. SCRANTON, Gen'l Supert. R. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	7.30 A. M.	Exprès	11.[illegible] P. M.
Malle	[illegible] P. M.	Malle	[illegible] A. M.

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte et transporte les voyageurs le plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule sur laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville, Jackson, Ten. et Milan sans aucun changement. Il n'y a qu'un seul changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et obtient tous les renseignements au No 22 Camp, coin Commune, Nouvelle-Orléans.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général. 16an—1an

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.30 A. M.	Express	[illegible]
Mail	[illegible] P. M.	Mail	[illegible] A. M.

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville, Jackson, Tenn., and Milan, without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given at No. 22 Camp, corner Common streets, New Orleans.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. jan16—1y

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...... 25 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—
A partir de la date de [illegible], le service sera comme suit:

Départs de la ville. Départs du Lac. [timetable illegible]

Les dimanches, les convois partiront toutes les demi-heures, à partir de 2 h. P. M.
Un train à vapeur quittera le dépôt de la ville tous les dimanches matin à 4 heures.
Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.
S. H. SCRANTON, Surintendant-général.
Mars—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et le convoi de la Malle partira d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 500 milles à $15. Des billets pour toutes les stations sur le chemin, sont vendus au bureau de la compagnie.

Tout fret doit être payé d'avance. [illegible]

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 h., le fret reçu après cette heure ne partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.
Il ne sera point reçu de fret après 3 heures. 28 mai—

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

Bureaux No. 126 rue Royale.
SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1872........ [illegible]
A ajouter: Primes sur risques non expirées de 1871........ [illegible]
En moins:
Primes non expirées........ $ 9,173 24
Primes remboursées........ 1,344 19
Montant net des primes reçues........ [illegible]
Pertes éprouvées pendant l'année........ [illegible]
Réassurances........ 2,102 74
Réfaction........ [illegible]
Taxes, Licences, Frais généraux et Compagnie des Assureurs, moins les intérêts........ [illegible]
Net profit........ [illegible]

ACTIF:
Billets d'actions........ [illegible]
Primes en voie de collection........ [illegible]
Prêts et billets sur garantie........ [illegible]
Mobilier, installations, etc........ [illegible]
Montant placé en diverses actions........ [illegible]
En caisse........ [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MÔRE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle Orléans.
Affirmé sous serment et signé pardevant moi ce treizième jour de janvier 1873.
M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir du lundi 17 février 1873.

Il a été de plus déclaré les dividendes suivants: Quatre pour cent sur le capital payé, [illegible] pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

— DIRECTEURS. —
Cha. Roman, Félix Grima,
James Wood, J. A. Fernandez,
Placide Forstall, Charles Lafitte,
T. Bailly-Blanchard, Jr, Emile Dupré,
Christian Roselius, Clément Millaudon,
François Guéydan, G. de Fériet,
Félix Limet, F. A. Gonzales,
Jules Aldigé, Louis Mathé,
W. J. Behan, [illegible],
A. D. Voisin, [illegible].

A une réunion des Directeurs tenue le 11 courant, monsieur CHS. ROMAN a été réélu Président à l'unanimité.
JULES LE MÔRE, Secrétaire.

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITS NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation [illegible]

ASSURANCES.

VINGT-QUATRIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

26 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873—
Primes d'incendie........ [illegible]
Primes de mer........ [illegible]
Primes des rivières........ [illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées........ [illegible]
Pertes payées: [illegible]
Taxes, assurance, frais de perception, timbres, dépenses, escompte, etc........ [illegible]
Laissant un bénéfice net de........ [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit: [illegible]
Propriétés foncières........ [illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres........ [illegible]
Primes en voie de recouvrement........ [illegible]
Réservé pour pertes non réglées et pour taxes........ [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
[illegible], secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 26 mai 1873.
W. L. EVANS,
Deuxième Juge de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent soit payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui ont fait assurer par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

— DIRECTEURS — Avril 1873:
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, [illegible],
John Phelps, P. H. Foley,
A. G. Ober, Adam Thomson,
E. M. Summers, Henry Abraham,
P. N. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
Jno. H. Sandidge, Simon Hernsheim,
[illegible], Jno. B. Wolfe,
R. B. Post, E. T. Torian,
Edward Pilsbury, Jno. E. King,
[illegible], Frederick Camerden,
David Wallace, J. L. Harris.
27 mai—

SEPTIEME ETAT ANNUEL
—DE—

FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.
Nlle-Orléans, 20 mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de celle-ci pour l'année expirée le 30 avril 1873: [financial statement illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant nous, ce 20 mai A. D. 1873.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 25 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1873, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ([illegible]) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE-CINQ pour cent aux actionnaires sur le montant ([illegible]) du montant net de leurs primes participantes.
HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —
Moses Greenwood, John I. Adams,
W. A. Johnson, Isaac Scherck,
John I. Noble, R. M. Walmsley,
John Chaffe, [illegible],
Richard Milliken, Jos. W. Carroll,
Samuel H. Moore, A. Brittin,
[illegible], [illegible],
R. T. Buckner, A. H. May,
Sam'l Friedlander, S. H. Snowden,
H. Frellsen, T. Lytt. Lyon,
Wm. S. Pike, Wm. C. Raymond,
A. A. Yates, [illegible],
Samuel H. Boyd.
25 mai—1m

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS [illegible]

PRIX DU BILLET:

1$ SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1873, y compris les primes non expirées l'année précédente:
Sur risques d'incendie........ [illegible]
Sur risques de mer........ [illegible]
Sur risques de rivières........ [illegible]
Total des primes........ [illegible]
En moins—primes non expirées........ [illegible]
Montant net des primes, 31 mai 1873........ [illegible]
Pertes payées:
Sur risques d'incendie........ [illegible]
Sur risques de mer........ [illegible]
Sur risques de rivières........ [illegible]
Taxes........ [illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes........ [illegible]
A déduire—intérêts moins dépenses........ 37,776 [illegible]
Bénéfices........ [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriété foncière........ [illegible]
Bonds de ville........ [illegible]
Actions de banques et de chemins de fer........ [illegible]
Billets garantis par hypothèque........ [illegible]
Billets garantis........ [illegible]
Billets à recevoir........ [illegible]
Primes en voie de recouvrement........ [illegible]
Bonds de l'Etat........ [illegible]
Stock d'assurance........ [illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp........ [illegible]
Actions de la Presse à Coton de la Levée........ [illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company........ [illegible]
Harbor Protection Company........ [illegible]
Association de l'Hôtel St. Louis........ [illegible]
Bonds hypothécaires de Odd Fellows Hall........ [illegible]
Bonds hypothécaires de Turners Association........ [illegible]
Jugement sur billets hypothécaires........ [illegible]
En caisse........ [illegible]
Cie des steamers de la N.-O., de la Floride et la Havane........ [illegible]
Total de l'Actif........ [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et souscrit pardevant moi, le 9 juin 1873.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

— DIRECTEURS —
P. Maspéro, David McCoard,
[illegible], L. F. Générès,
M. Puig, P. Fourchy,
F. B. Wiltz, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen.
Chas. Lafitte.
10 juin—1an

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

Au No 111 de la rue Gravier.
— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.
Primes reçues........ [illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivière payées........ [illegible]
Réassurances, réfactions, dépenses, etc........ [illegible]
Total de l'Actif........ [illegible]

DÉCLARÉ:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 6 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS: [illegible list]

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.
TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant des affaires: [financial statement illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 16 janvier A. D. 1873.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comptant suivants, lesquels proviennent du montant net des primes expirées le 31 décembre 1872 et sont payables le troisième lundi de janvier 1873, comme suit: [illegible]

DIRECTEURS: [illegible list]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs parents ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat: [list of names illegible]

ASSURANCES.

BUREAUX DE LA

Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No [illegible] DE LA RUE DU CAMP.
Nouvelle-Orléans, janvier 1873.
Capital payé........ [illegible]

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:
Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1872:
Sur risques d'incendie........ [illegible]
Sur les risques de mer........ [illegible]
Sur risques de rivières........ [illegible]
Plus—les risques non expirés de 1871........ [illegible]
Moins—les risques non expirés de 1872........ [illegible]
Primes remboursées........ [illegible]
Montant net des primes........ [illegible]
Pertes, etc., payés dans la même période: [illegible]
Frais généraux et dépenses........ [illegible]
Intérêt sur le capital........ [illegible]
Bénéfice net........ [illegible]

L'actif de la Compagnie est, d'après la valeur du marché, comme suit:
Bons de chemins de fer de la ville, bons de la ville, de l'Odd Fellows' Hall, et des Turners' Association........ [illegible]
Actions de Banques, de la Cie du Gaz et des Cies d'Assurance........ [illegible]
Prêts garantis........ [illegible]
Prêts garantis par hypothèque........ [illegible]
Billets à recevoir........ [illegible]
Scrip d'autres Cies. d'assurance........ [illegible]
Primes en voie de recouvrement........ [illegible]
En caisse........ [illegible]
Total de l'actif........ [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 27 janvier A. D. 1873.
ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 27 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 25 février 1873;
De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.
L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:
John G. Gaines, E. J. Hart,
Henry Renshaw, Hugh Wilson,
[illegible], I. N. Marks,
Charles Macready, W. E. Seymour,
Richard Flower, [illegible],
E. W. Taylor, J. C. Morris,
J. L. Day, [illegible],
James Byrnes, J. L. Harris,
Lionel C. Levy, W. B. Schmidt,
[illegible], E. B. Wheelock,
[illegible], [illegible],
Scott McGehee, [illegible].

Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Total des primes de l'année, expirée le 28 février 1873........ [illegible]
Savoir: Primes d'incendie........ [illegible]
Primes de mer........ [illegible]
Primes de rivières........ [illegible]
En moins—primes non expirées et remboursées, réassurance et réfaction (rebate) sur primes........ [illegible]
Montant net des primes........ [illegible]
Pertes par l'incendie........ [illegible]
Pertes par mer........ [illegible]
Pertes sur rivières........ [illegible]
Taxes, etc........ [illegible]
Dépenses, profits et pertes, escompte........ [illegible]
Bénéfice........ [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux les plus bas du marché:
Bons de la ville et autres bons........ [illegible]
Actions de banques et autres actions........ [illegible]
Actions et scrip de Compagnies d'Assurance........ [illegible]
Propriétés foncières........ [illegible]
Effets hypothécaires........ [illegible]
Effets à recevoir........ [illegible]
Primes en voie de recouvrement........ [illegible]
En caisse et en Europe........ [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] 1873.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater du Lundi, 12 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie.
CHARLES BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.
Chas. Briggs, [illegible],
Ant. Carrière, [illegible],
Geo. A. Fosdick, D. Jamison,
[illegible], R. S. Howard,
P. Anderson, Félix Larue,
[illegible], [illegible],
Geo. W. Dunbar, [illegible],
E. F. Stockmeyer, Wash. Marks,
[illegible], [illegible],
[illegible], [illegible],
[illegible], J. E. Livaudais,
A. Lecourt, Atwood Violett,
Frank Williams, A. K. Miller,
Chas. Lafitte, Edw'd Murphy,
Rudolph Sieg, [illegible],
W. C. Black, [illegible],
Geo. W. Hynson.

The Louisiana Immigration AND Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.
Nom, Domicile, Représentant légal.

LE nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company." Son domicile et son principal bureau devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.
Fonctions et pouvoirs.

Pendant une période de vingt-cinq ans à partir d'aujourd'hui, la dite corporation aura le droit [illegible]

ARTICLE III.
But et Objet.

L'objet et le but de cette Société sont déclarés être les suivants: savoir: Introduire des émigrants étrangers et américains dans l'Etat de la Louisiane, [illegible]

ARTICLE IV.
Capital Social;—Actions et Versements.

[illegible] souscription seront payables au moment de la [illegible] quels seront respectivement dus et payables à chaque trimestre suivant, jusqu'à complète libération.

ARTICLE V.
Temps où les Opérations commenceront.

Cette société pourra commencer ses opérations aussitôt que cent mille dollars du capital social auront été souscrits.

ARTICLE VI.
Bureau des Directeurs.

Tous les pouvoirs corporatifs de la corporation [illegible] par un Bureau de Directeurs, [illegible] résidents dans l'Etat de la Louisiane. Une majorité de ces Directeurs constituera un quorum pour l'expédition des affaires. [illegible]

ARTICLE VII.
Premier Bureau;—Premier Comité Exécutif;—Premier corps d'Officiers.

Les actionnaires nommés ci-après constitueront le premier Bureau de Directeurs, et occuperont leurs charges jusqu'au troisième lundi de décembre 1873, [illegible] savoir:

MM. J. B. Price, G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, Louis Schneider, E. A. Tyler, Charles Gayarré, [illegible], J. A. Shakespeare, James Wallace, [illegible], D. H. Hill, Daniel Bennett, [illegible], Bailly-Blanchard, Cyrus Bussey, [illegible], Wm. M. Burwell, A. M. Norwood, [illegible] McCollam, Pierre Maspero, H. M. Payne, [illegible], A. Gérard.

Et ces directeurs prépareront un ensemble de règlements pour le gouvernement de la société, lesquels ne seront en aucune de leurs parties en conflit avec les dispositions de cette Charte.

Les actionnaires dont les noms suivent, composeront le premier Comité Exécutif, pour rester en fonctions durant la même période.

G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, J. A. Shakespeare, James Wallace, [illegible].

Les personnes nommées ci-après seront officiers pour la même période, savoir:

J. B. Price, président, G. T. Beauregard, vice-président, [illegible]

ARTICLE VIII.
Election des Directeurs.

A l'époque fixée par l'article V de cette charte, il sera procédé à une élection des Directeurs. [illegible]

ARTICLE IX.
Nomination des Officiers—Leurs salaires.

Le Conseil de Direction, dans sa première séance [illegible] 1873, et annuellement, par la suite, nommera un Président, un Vice-Président, un Comité Exécutif de Cinq et un Secrétaire, un Trésorier, un Avocat, un Ingénieur et tels autres officiers dont les services seront reconnus nécessaires. [illegible]

ARTICLE X.
Devoirs des Officiers et des Membres du Comité Exécutif—Président.

Le Président présidera toutes les assemblées, [illegible]

Vice-Président.

Le Vice-Président remplira les charges et exercera les fonctions du Président, en l'absence, ou dans le cas de mort, démission, révocation, ou empêchement quelconque de celui-ci.

Secrétaire.

Le Secrétaire sera le gardien des archives de la corporation, [illegible]

Trésorier.

Le Trésorier recevra les fonds de la Société et les déboursera conformément aux instructions du Conseil des directeurs [illegible]

Avocat.

L'Avocat sera le conseiller légal du Conseil de direction. Il dirigera les poursuites et défenses dans tous procès où la Société sera partie.

Ingénieur.

L'Ingénieur, sur les ordres du Président, fera les expertises et estimations, [illegible]

Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif se composera de cinq membres [illegible]

ARTICLE XI.
Transfert d'Actions.

Les actions de cette Société seront considérées comme propriété personnelle et ne seront transférables que d'après les règlements [illegible]

ARTICLE XII.
Limitation de la responsabilité des actionnaires.

Nul actionnaire, en aucun cas, ne sera tenu responsable [illegible]

ARTICLE XIII.
Actionnaires délinquants.

Tout souscripteur ou actionnaire qui négligera ou refusera de payer ponctuellement ses versements [illegible]

ARTICLE XIV.
Amendements—Dissolution.

Les actionnaires de la Société, dans une assemblée générale [illegible]

ARTICLE XV.
Bénéfices—Fonds de Réserve—Dividendes.

Le conseil de direction fera publier, tous les ans, dans un ou plusieurs journaux de la Nlle-Orléans, un état des affaires de la Compagnie, [illegible]

ARTICLE XVI.
Des Corporations comme Actionnaires.

Les corporations pourront devenir actionnaires de cette Compagnie.

ARTICLE XVII.
Liquidation.

A l'expiration de la Charte, [illegible]

ARTICLE XVIII.
Souscripteurs.

Les personnes dont suivent les signatures sont [illegible]

Je, soussigné, certifie que ce qui précède est l'exacte copie de la charte originale enregistrée dans mon étude.
THEO. GUYOL, Notaire Public.

Je, soussigné, certifie que j'ai examiné l'acte d'incorporation de la "Louisiana Immigration and Homestead Company", [illegible]

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

[illegible]